Séance ordinaire du 17 juin 2024

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17°) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

- M. Martin Soucy, maire,
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
- Mme Annie Blais, conseillère du district 2
- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS:

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière

Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire

- M. Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint
- M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

- M. Jérôme Boucher et
- M. Marc Després de la Télévision de La Mitis.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.06.312 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.06.313 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

- Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4. Société du chemin de fer de la Gaspésie Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) : appui.
- 5. Mandat Rétrocession à la Ville du lot 6 449 190 du cadastre du Québec : octroi.

FINANCES

- Corporation « Les Murmures de la Ville » Subvention de fonctionnement pour 2024 : autorisation.
- 7. Réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve Décompte progressif nº 1 : autorisation.
- 8. Fédération des Villages Relais du Québec Adhésion 2024-2025 : renouvellement.
- 9. Versement des dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 10. Inspectrice Service de l'urbanisme : embauche.
- 11. Étudiant à l'entretien des parcs et espaces verts Service des travaux publics : embauche.
- Entente entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) – Prêt de service par le Club de natation Les Espadons Porlier : autorisation de signature.

LOISIRS

- Centre Zoom Nature Desjardins Contrat de donation d'artéfacts : autorisation de signature.
- 14. Festival Price en fête Prêt de barrières anti-émeutes : autorisation.
- 15. Club de soccer les Bombardiers de la Mitis Pont payant : autorisation.
- 16. Journalier Service des loisirs : salarié permanant.
- 17. Fond de vitalisation de la MRC de la Mitis Acquisition de gradins mobiles : appui et autorisation.
- 18. Inscription au congrès de l'alliance québécoise du loisir public (AQLP) : autorisation.
- 19. Dépôt d'une demande de subvention TIR-SHV : autorisation.
- 20. Affaires nouvelles
 - 20.1 Aéroport de Mont-Joli Survol pour le F-18 : autorisation.
 - 20.2 Acquisition de pièces d'aqueduc : octroi.
- 21. Période de questions.
- 22. Clôture et levée de l'assemblée.

24.06.314 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal n'ont malheureusement pas pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 suite à des problématiques informatiques;

CONSIDÉRANT ce fait, la greffière en fait la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 3 juin 2024 à 20 h, tel que rédigé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.06.315 SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE – PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société du Chemin de fer de la Gaspésie de mettre en service un train touristique dans le corridor Rimouski-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce service est important pour bonifier l'offre d'attraits touristiques au sein de la région et ses impacts positifs tant sur le plan touristique, économique, social qu'environnemental;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli appuie la demande présentée au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique par la Société du chemin de fer de la Gaspésie.

24.06.316 RÉTROCESSION À LA VILLE DU LOT 6 449 190 DU CADASTRE DU QUÉBEC: MANDAT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT la promesse d'achat sous seing privé du lot 6 449 190 du cadastre du Québec intervenue entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Félix Sirois, le 15 mars 2022, prévoyant une clause de rétrocession du terrain en remboursant 90 % du prix payé en cas de défaut par l'acheteur de respecter ses engagements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 21 mars 2022 la résolution n° 22.03.139 afin d'autoriser la signature de cette promesse d'achat;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente dudit lot a été signé devant Me Gabrielle Côté Pelletier, notaire le 24 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat de vente prévoit à la clause 11 qu'à défaut par l'acquéreur de respecter ses engagements pris en vertu de la promesse d'achat, le vendeur pourra exiger et obtenir la rétrocession de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sirois est dans l'impossibilité de réaliser la construction d'un immeuble sur ledit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater Me Nadia Heppell notaire pour la préparation de l'acte de rétrocession du lot 6 449 190 du cadastre du Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de rétrocession à intervenir entre la Ville de Mont-Joli et le propriétaire du terrain cité ci-haut.

FINANCES

24.06.317 CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2024 : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 15 000 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville » tel que prévu au budget 2024.

24.06.318 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli procède actuellement à la réfection des rues Ménard et Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée ont effectué des travaux dans le cadre du projet de réfection des rues Ménard et Villeneuve;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme OSTRADA, ingénierie, gestion de projet, infrastructures municipales, à l'effet que la demande de paiement n° 1 présentée par l'entreprise Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée est conforme aux travaux réalisés en date du 23 mai 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli procède au paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 72 690, 36 \$ taxes incluses présenté par Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée en date du 23 mai 2024 pour le projet de réfection des rues Ménard et Villeneuve.

24.06.319 FÉDÉRATION DES VILLAGES RELAIS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2024-2025 : RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages Relais du Québec, et ce, au montant de 1 900 \$ pour l'année 2024-2025.

24.06.320 VERSEMENT DES DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement du don suivant:

Organisme Objet Don

Tournoi IGA Programme de football du Mistral et de la fondation de la santé de la Mitis

Objet Don

Commandite d'un trou (350 \$)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.06.321 INSPECTRICE – SERVICE DE L'URBANISME : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du département des ressources humaines daté du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Mélanie Tremblay au poste d'inspectrice au Service de l'urbanisme, à compter du 2 juillet 2024. Son embauche est assujettie à la période d'essai et aux conditions de travail prévues à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN.

24.06.322 ÉTUDIANT À L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Claude Fortin, superviseur des travaux publics daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Nicolas Cyr au poste d'étudiant à l'entretien des parcs et espaces verts au Service des travaux publics du 17 juin au 16 août 2024.

24.06.323 SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN) – ENTENTE DE PRÊT DE SERVICE PAR LE CLUB DE NATATION LES ESPADONS DE MONT-JOLI : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est dans l'impossibilité de trouver du personnel pour agir comme moniteur de piscine le jour;

CONSIDÉRANT QUE ce fait force la Ville de Mont-Joli à annuler des activités scolaires de jour à la piscine;

CONSIDÉRANT QUE madame Nedjla Turkia Akrouf, entraîneuse au Club de natation des Espadons de Mont-Joli est disponible pour agir comme moniteur de natation le jour;

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation Les Espadons de Mont-Joli est favorable à un prêt de service entre le Club et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) est favorable à ce prêt de service;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente à intervenir avec le syndicat des travailleuses et travailleur de la Ville de Mont-Joli (CSN) concernant le prêt de service par le Club de natation les Espadons de Mont-Joli laquelle valant comme si ici au long reproduite.

LOISIRS

24.06.324 CENTRE ZOOM NATURE DESJARDINS – CONTRAT DE DONATION D'ARTÉFACTS : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Fournier et madame Pauline Brousseau possèdent des collections d'artéfacts;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent les donner à la Ville de Mont-Joli pour les exposer au Centre Zoom Nature Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur des finances à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le contrat de donation d'artéfacts à intervenir entre le Centre Zoom Nature Desjardins, monsieur Michel Fournier et madame Pauline Brousseau.

24.06.325 FESTIVAL PRICE EN FÊTE – PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTES : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

QUE la Ville de Mont-Joli autorise le prêt de barrières anti-émeutes à la municipalité de Price pour le festival de Price en fête qui se tiendra du 25 juin au 2 juillet 2024.

24.06.326 CLUB DE SOCCER LES BOMBARDIERS DE LA MITIS – PONT PAYANT : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

QUE la Ville de Mont-Joli autorise le Club de soccer les Bombardiers de la Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 13 juillet 2024 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

24.06.327 JOURNALIER – SERVICE DES LOISIRS : SALARIÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la résolution n° 23.11.598 adoptée par le conseil municipal le 20 novembre 2023, concernant l'embauche de monsieur Jean-Paul Caouette, à titre de salarié temporaire au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 23.11.598 contient une erreur quant au titre de monsieur Jean-Paul Caouette qui était employé en probation;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Roch Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 13 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE corriger la résolution n° 23.11.598 afin d'y inscrire embauche d'un salarié en probation;

DE nommer monsieur Jean-Paul Caouette à titre d'employé temporaire, comme Journalier au Service des loisirs conformément à l'article 4.01 e) convention collective syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et ce, rétroactivement au 9 mai 2024.

24.06.328 FOND DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MITIS – ACQUISITION DE GRADINS MOBILES : APPUI ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Sainte-Angèle-de-Mérici, Price, Mont-Joli et Sainte-Flavie ont le désir d'accroitre le nombre de gradins lors de leurs évènements respectifs qu'ils soient programmés ou improvisés afin d'augmenter de façon sécuritaire la capacité d'accueil pour nos spectateurs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas assez de gradins mobiles disponibles pour satisfaire aux besoins de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de développement de nos évènements passe par un nombre suffisant de sièges conformes, sécuritaires et adaptés aux besoins de chaque groupe d'âge;

CONSIDÉRANT la volonté des 5 municipalités à effectuer un achat commun de gradins mobiles à déposer conjointement une demande de support financier au Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'achat de gradins mobiles afin d'augmenter le nombre de places disponibles lors de nos évènements respectifs;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de St-Gabriel De Rimouski d'être porteuse du projet auprès de la MRC de La Mitis par l'entremise de son agent de vitalisation monsieur Louis-Georges Lévesque pour déposer une demande au noms des municipalités partenaires afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet commun et de prévoir la préparation d'une entente de partenariat décrivant les modalités de réservations et d'entretien, à être signée ultérieurement par chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE les coûts dudit projet s'élèvent à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli appuie la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans sa demande regroupée auprès du Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis pour l'achat de gradins mobiles;

QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à défrayer sa part des coûts soit un cinquième du 10 % de la part qui revient aux municipalités participantes;

QUE monsieur Roch Nadeau soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs à la demande de subvention et à l'entente de partenariat.

24.06.329 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC (AQLP) : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de mesdames Paméla Arcand et Noémie Richard, ainsi que de messieurs Gabriel Labat et Roch Nadeau du Service des loisirs au congrès de l'alliance québécoise du loisir public qui se tiendra à Montréal, du 2 au 4 octobre prochain, et ce, au coût de 678,35 \$ taxes incluses par personne;

QUE le conseil accepte de défrayer les coûts d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas pour chacun des participants.

24.06.330 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION TIR-SHV : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La Ville de Mont-Joli autorise monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs à déposer une demande de subvention auprès du CISSS Bas-St-Laurent dans le cadre du Programme environnements sains et sécuritaires (budget TIR-SHV).

AFFAIRES NOUVELLES

24.06.331 AÉROPORT DE MONT-JOLI – SURVOL POUR LE F-18 : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

QUE la Ville de Mont-Joli appuie le survol des appareils de l'Aviation Royale Canadienne, à une altitude aussi basse que 500 pieds, lors de l'évènement Portes ouvertes 2024 qui se tiendra à l'aéroport régional de Mont-Joli pour le transit, la pratique et le spectacle le 14 septembre 2024.

24.06.332 ACQUISITION DE PIÈCES D'AQUEDUC : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE le rapport daté du 13 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli octroi le contrat d'acquisition de pièces d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme soit Wolseley Canada Inc, région Québec pour la somme de 17 038,89 \$ taxes incluses.

24.06.333 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.06.334 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 52

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy Maire Françoise Virginie Lechasseur Greffière